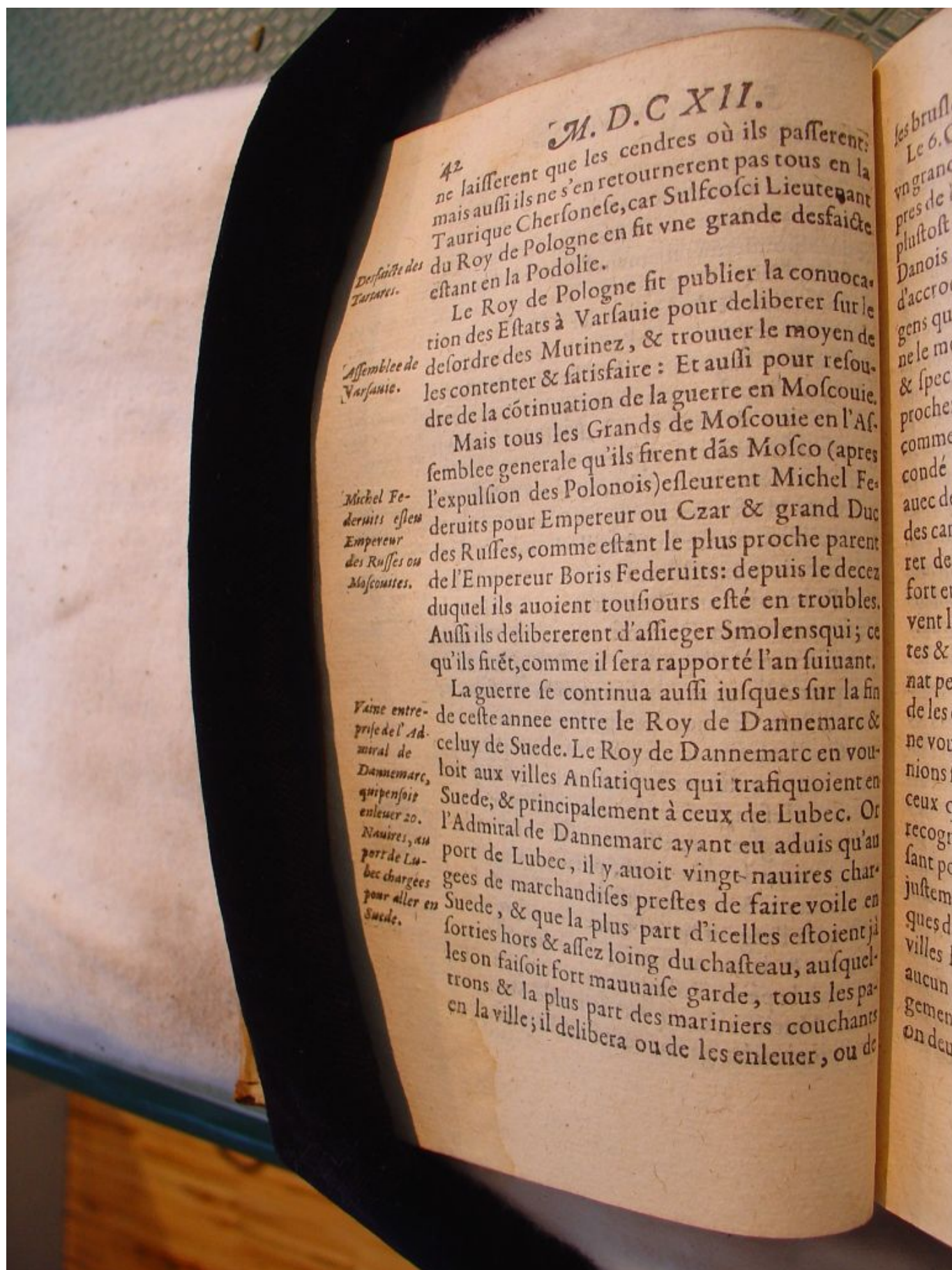


1612_042.jpg



1612_043.jpg

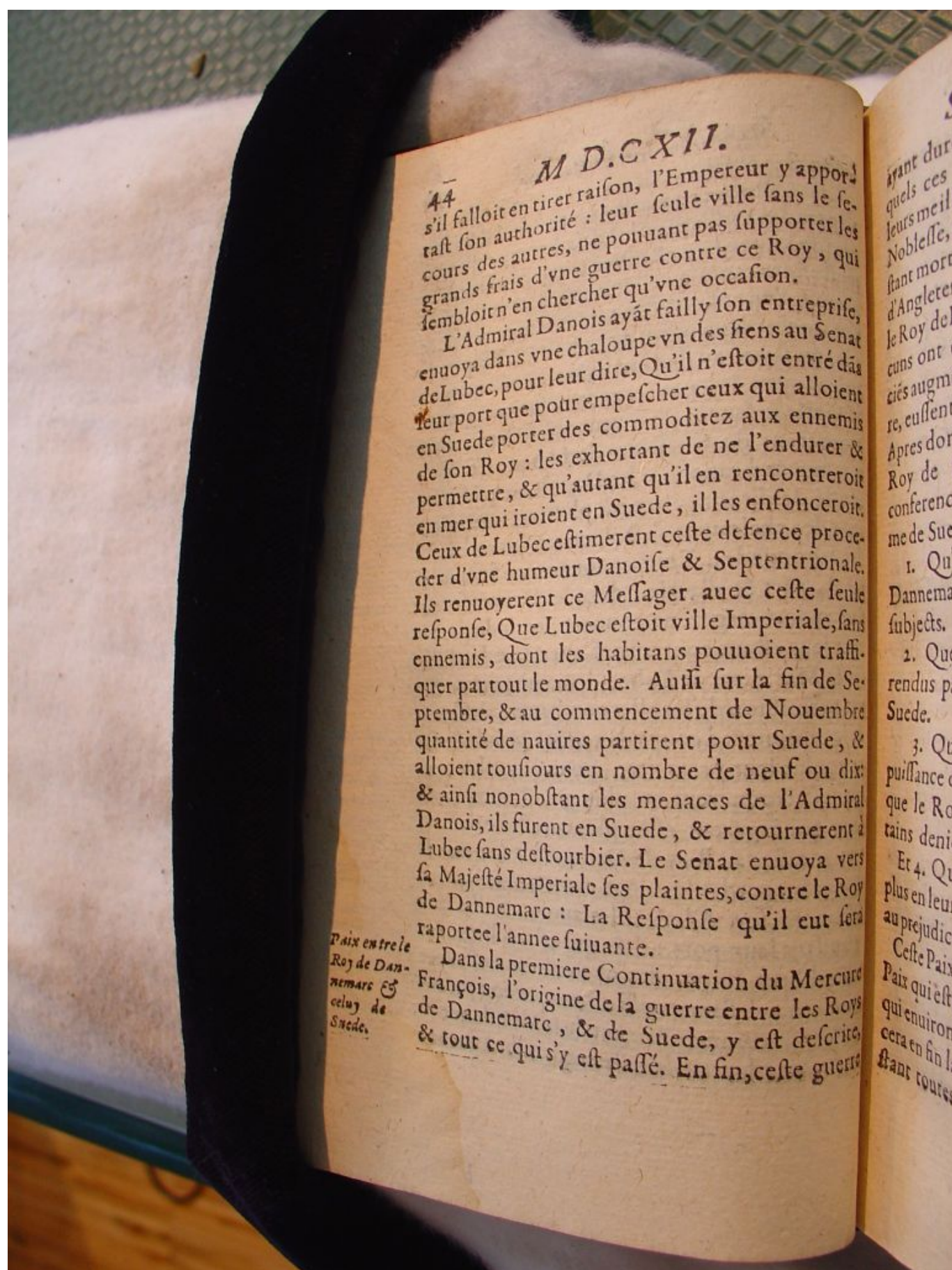
Seconde Continuation.

43

les brusler & faire perir.

Le 6. Octobre au matin (iour auquel il faisoit vn grand brouillard noir) il s'aduança tellement pres de Lubec sans estre veu, que l'on entendit plustost les canôs que l'on ne veid ses voiles. Les Danois d'un costé s'efforçoient d'approcher & d'accrocher les nauires de Lubec; Et le peu de gens qu'il y auoit dedans, ayâs trouué avec peine le moyen de leuer les ancres, sur vne grande & speciale faueur d'un vent qui se leua, s'approcherent du Chasteau de Lubec, d'où l'on commença à canonner les Danois, ce qui fut secondé desdites nauires, où plusieurs mariniers avec des chaloupes s'estoient rendus au bruit des canonnades. Tout ce iour on ne fit que tirer de part & d'autre, dont les Danois furent fort endommagez, ne pouuans sortir du port le vent leur estant contraire. Cependant les Pilotes & Mariniers de Lubec demanderent au Senat permission de les aller combattre, s'assurant de les enfoncer à coups de canon: Mais le Senat ne voulut leur permettre, pource que les opinions se trouuerent en plus grand nombre, de ceux qui iugerent estre plus necessaire de faire recognoistre au Roy de Dannemarc (en ne faisant point perdre ses vingt-cinq nauires) qu'injustement son Admiral les auoit assaillis iusques dans leur port: Eux qui estant l'une des villes libres Imperiales ne vouloient offencer aucun, n'y s'estimer aussi offencez, sinon par iugement & commandement de sa M. I. laquelle on deuoit aduertir de ceste entreprise: Afin que

1612_044.jpg



M D.C XII.

44

s'il falloit en tirer raison, l'Empereur y apportast son autorité : leur seule ville sans le secours des autres, ne pouuant pas supporter les grands frais d'une guerre contre ce Roy, qui sembloit n'en chercher qu'une occasion.

L'Admiral Danois ayant failly son entreprise, enuoya dans une chaloupe un des siens au Senat de Lubec, pour leur dire, Qu'il n'estoit entré dans leur port que pour empescher ceux qui alloient en Suede porter des commoditez aux ennemis de son Roy : les exhortant de ne l'endurer & permettre, & qu'autant qu'il en rencontreroit en mer qui iroient en Suede, il les enfonceroit. Ceux de Lubec estimerent ceste defence proceder d'une humeur Danoise & Septentrionale. Ils renvoyerent ce Messager avec ceste seule response, Que Lubec estoit ville Imperiale, sans ennemis, dont les habitans pouuoient traffiquer par tout le monde. Aussi sur la fin de Septembre, & au commencement de Novembre quantité de nauires partirent pour Suede, & alloient tousiours en nombre de neuf ou dix : & ainsi nonobstant les menaces de l'Admiral Danois, ils furent en Suede, & retournerent à Lubec sans destourbier. Le Senat enuoya vers sa Majesté Imperiale ses plaintes, contre le Roy de Dannemarc : La Response qu'il eut sera rapportee l'annee suiuite.

Paix entre le Roy de Dannemarc & celui de Suede.

Dans la premiere Continuation du Mercure François, l'origine de la guerre entre les Roys de Dannemarc, & de Suede, y est descrite, & tout ce qui s'y est passé. En fin, ceste guerre

ayant duré
quels ces
leurs meill
Noblesse,
stant mort
d'Angleter
le Roy de
euns ont e
ciés augmé
re, eussent
Après don
Roy de
conferenc
me de Sue
1. Qu'
Dannema
subjects.
2. Que
rendus pa
Suede.
3. Qu
puissance d
que le Ro
rains denie
Et 4. Qu
plus en leur
au prejudice
Ceste Paix
Paix qui este
qui environ
cera en fin la
stant toutes

1612_045.jpg

Seconde Continuation. 45

ayant duré près de vingt mois, pendant lesquels ces Roys ont perdu la plus-part de leurs meilleurs hommes de guerre, & de leur Noblesse, (le Roy Charles de Suede mesmes estant mort pendant icelle) Par l'aduis du Roy d'Angleterre, & de plusieurs grands Princes, le Roy de Dannemarc se disposa à vn accord: (aucuns ont escrit, qu'il le fit, pource que les Sueciés augmētez & forts tant par mer que par terre, eussent peu deuenir superieurs des Danois.) Apres donc plusieurs traiçtez & pourparlers, le Roy de Dannemarc mesme, estant entré en conference avec quatre Conseillers du Royaume de Suede, il fut arresté, & signé,

1. Qu'il y auroit paix entre les Roys de Dannemarc, & de Suede, leurs Royaumes & subjects.

2. Que Colmar, & l'Isle d'Oland seroient rendus par le Roy de Dannemarc à celuy de Suede.

3. Qu'Elsbourg demeureroit encore en la puissance du Roy de Dannemarc, iusques à ce que le Roy de Suede l'eust satisfait de certains deniers qui luy estoient deus.

Et 4. Que les Roys de Suede ne mettroient plus en leurs qualitez celles qu'ils auoient prises au prejudice du Roy de Dannemarc.

Ceste Paix mettra donc fin à ceste Adjonction; Paix qui estoit le commun desir de tous les pays qui environnent la mer Baltique, & qui y tracera en fin la seureté des Nauigations, nonobstant toutes les contentions qui aduiendront

1612_046.jpg

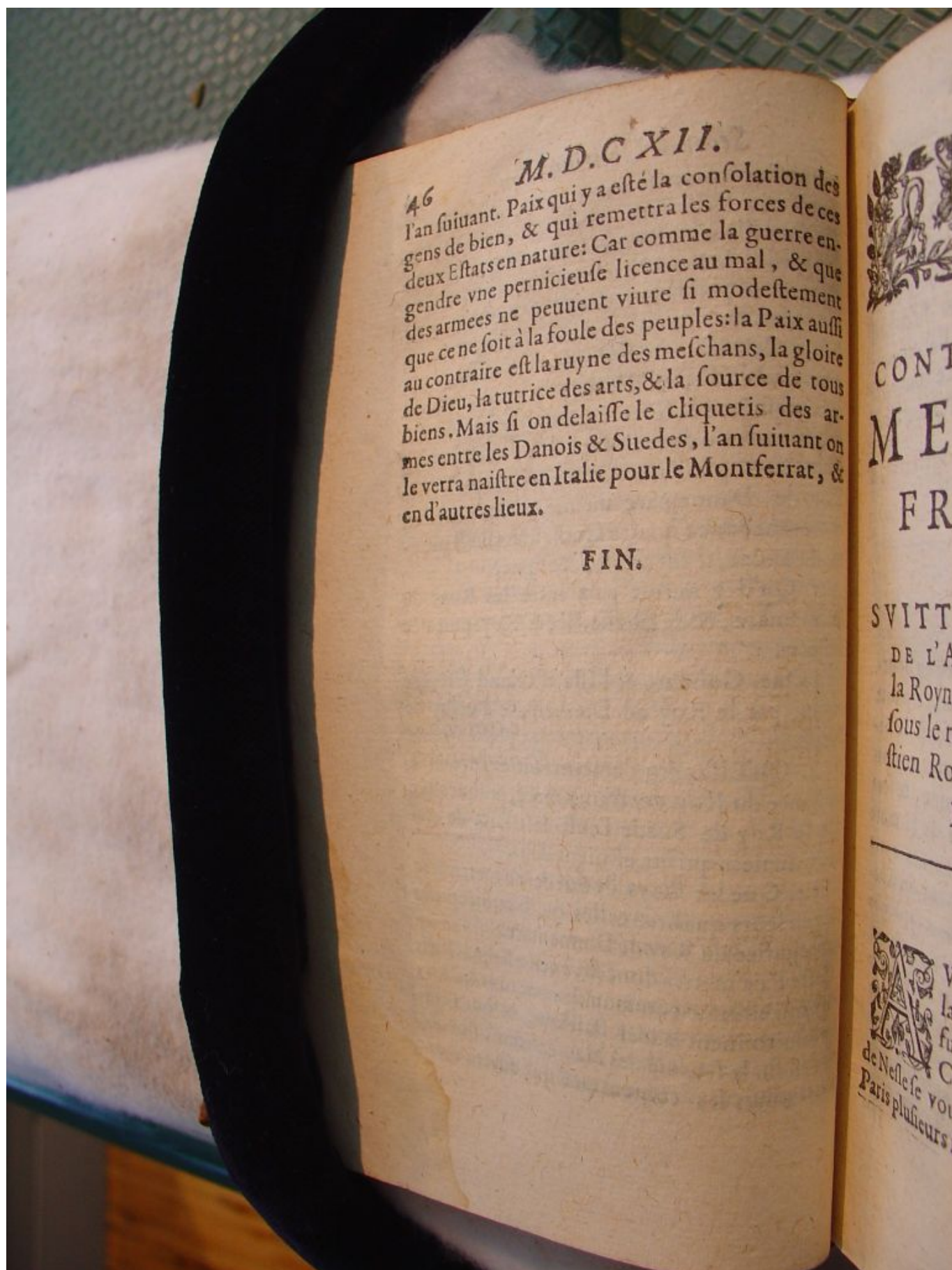


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan